

# Dossier de presse

## Affaire Amar BEY

**Assises de la Gironde**



**Assassinat d'Amar Bey à Barsac**





Justice 22 ans de réclusion pour le meurtrier d'Amar Bey

19/20 Aquitaine

[Pour accéder à l'article](#)

# Assises de la Gironde : vingt-deux ans de réclusion criminelle pour le meurtrier d'Amar Bey

Publié le 15/03/2023 à 19h02 · Mis à jour le 15/03/2023 à 20h23

Écrit par [America Lopez](#) et [Elise Galand](#)



Après l'énoncé du verdict, la famille d'Amar Bey a lâché des ballons blancs devant le palais de justice de Bordeaux où s'est tenu le procès du 10 au 15 mars 2023. ● © Elise Galand / France 3 Aquitaine

**Bordeaux**

**Gironde**

**Nouvelle-Aquitaine**

**Après trois heures de délibéré ce mercredi 15 mars, la cour d'assises de la Gironde a reconnu coupable Patrick Guimpier de préméditation et l'a condamné pour l'assassinat d'Amar Bey, un ancien collègue et compagnon de chasse.**

Un assassinat. Le verdict est tombé un peu avant 19 heures. Il restait encore des nombreuses zones d'ombres et des interrogations sur le déroulé de la nuit des faits, notamment sur le mobile. Mais les jurés ont condamné l'accusé à une peine de vingt-deux ans d'emprisonnement, en retenant l'intention délibérée de l'accusé de tuer sa victime.

## La préméditation retenue

Amar Bey a été tué de trois coups de fusil de chasse le 19 septembre 2020. Le procès de Patrick Guimpier a débuté le 10 mars pour s'achever ce mercredi 15 mars sur sa condamnation pour avoir tué Amar Bey avec préméditation.

La cour a par ailleurs prononcé à l'encontre de Patrick Guimpier une interdiction de port d'arme de quinze ans, retrait du permis de chasse de cinq ans, et de la confiscation des armes saisies.

L'avocat général Philippe Vique avait demandé vingt-cinq ans de réclusion criminelle devant la cour d'assises ce matin, évoquant *"un assassinat effroyable et une absence d'empathie de l'accusé durant les débats. Sans qu'il y ait de raison logique, Patrick Guimpier est passé à l'acte dans un accès de colère et de rage incontrôlée, par rapport à son état d'esprit de l'époque"*, a-t-il déclaré.

Selon la compagne d'Amar Bey, présente la nuit de l'assassinat, *"il n' y a pas de justice pour cette affaire, mais la vérité est passée, c'est bien"*. La famille d'amar Bey a procédé à un lâcher de ballon devant le palais après l'énoncé du verdict, mercredi à 19 heures.

La défense avait, quant à elle, demandé l'acquittement en raison des zones d'ombre qui subsistaient encore à ce stade. L'accusé a par ailleurs toujours clamé son innocence. Et dit ne pas se souvenir de la nuit du drame. Selon un des avocats de la défense, *" des zones d'ombres demeurent, on est peut-être devant une erreur judiciaire"*.

L'accusé et ses conseils ont dix jours pour interjeter appel.

Dans cette affaire, le mobile n'est jamais apparu éclatant aux yeux des enquêteurs. Seulement *"un ressentiment diffus"* de l'accusé pour la victime, mais delà à expliquer ce geste...



Amar Bey, 49 ans, a été tué de 3 coups de fusil de chasse en septembre 2020. ● © Famille Bey

## Trou de mémoire

Les faits remontent au 19 septembre 2020. En pleine nuit, Amar Bey, 49 ans, est abattu de trois coups de fusil devant sa compagne, à leur domicile de Barsac.

Cette nuit-là, Amar Bey et sa femme sont réveillés par un véhicule qui semble rôder autour de leur domicile, une maison au cœur des vignes. Pensant à un cambriolage, sur le qui-vive, l'homme s'empare de son fusil de chasse et enjambe la fenêtre de leur chambre située en rez-de-chaussée, alors que le véhicule suspect effectue un second passage. Sa compagne, restée dans la chambre, aurait entendu cette phrase prononcée par son mari : "*Patoche ? Qu'est-ce que tu fais ?* " ... juste avant que les coups de feu ne retentissent, trois au total. Amar Bey, 49 ans et père de cinq enfants meurt sur le coup.

"Patoche", Patrick Guimpier se rend aux forces de l'ordre dès le lendemain matin, mais nie les faits, évoquant un trou de mémoire et une soirée trop arrosée.

[Pour accéder à l'article](#)

## Meurtre de Barsac : « J'attendais que la vérité soit faite », Patrick Guimpier condamné

Accueil • Gironde • Barsac



Mercredi soir, sur les marches du palais de justice de Bordeaux, Kareen Faure, la compagne de la victime, en compagnie de ses proches et de l'avocat Me Julien Plouton, après le verdict. © Crédit photo : D. B./ "sud ouest"

Par Daniel Bozec - d.bozec@sudouest.fr

Publié le 15/03/2023 à 20h35

Mis à jour le 15/03/2023 à 21h24



**Le verdict de la cour d'assises est tombé en début de soirée, mercredi 15 mars. Patrick Guimpier est condamné à 22 ans de réclusion pour l'assassinat d'Amar Bey, à Barsac en 2020. Les débats n'ont pas permis de cerner le mobile du crime**

« Vingt-deux ans de réclusion criminelle. » Patrick Guimpier ne vacille pas à l'énoncé du verdict de la cour d'assises de la Gironde, en ce début de soirée du mercredi 15 mars. Debout dans son box vitré, interdit, esquissant une légère moue, il est condamné pour l'assassinat d'Amar Bey, à Barsac, en Sud-Gironde, la nuit du 19 septembre 2020. Pas de mouvements dans les rangs des parties civiles, dignes autour de Kareen Faure, la compagne de la victime. « J'attendais que la vérité soit faite pour dire au monde entier qu'il a pris la vie d'Amar. Lui, il a pris la perpétuité », réagit-elle, émue, sur les marches du palais de justice de Bordeaux.

L'avocat général Philippe Vique avait requis vingt-cinq ans à la mi-journée, se désolant sans détour du déni dans lequel l'accusé semble plongé. Il rappelle le témoignage massue de Kareen Faure, la compagne de la victime, présente lors du drame, qui dit avoir formellement reconnu Patrick Guimpier au volant de son 4x4. Elle l'avait désigné sitôt après le drame, dans l'échange téléphonique avec l'opérateur de gendarmerie, « un moment si dramatique qu'elle ne peut pas simuler », poursuit l'avocat général.

## « Auteur invisible »

Parole corroborée « par les éléments du dossier, perquisition, balistiques, analyses ». L'avocat général remonte le fil de ce milieu de nuit, entre l'appel téléphonique d'un Patrick Guimpier en quête d'un dernier apéro, de 1 h 47 à 1 h 49, et le passage de son véhicule devant une caméra de vidéo-surveillance à Barsac. « Il n'y a pas de place pour l'intervention d'un tiers », cet « auteur invisible », brocarde Philippe Vique, qui aurait dérobé le 4x4 sitôt Patrick Guimpier arrivé, et endormi, à la palombière de Landiras, puis tué de sang-froid Amar Bey. Reste la question, entière, du mobile, non établi.

Un vieux différend lié à la chasse ou au travail ? Les deux hommes avaient fini par s'ignorer. « De temps en temps, il parlait derrière mon dos, on venait me le répéter, des gamineries », a minimisé l'accusé. Un fond de ressentiment, donc, mais comment passer, en moins d'une demi-heure, de l'envie d'un dernier verre à l'exécution d'un homme ? « Les enfants [d'Amar Bey] attendaient beaucoup de cette audience, ils n'ont pas eu de réponse », déplore Me Constance Richard, leur avocate.

« Ne perdez pas de temps avec le mobile, ne cherchez pas de grandes idées, de grandes causes », souffle toutefois Me Julien Plouton, avocat de Kareen Faure et de ses enfants, citant Nietzsche : « Le criminel n'est jamais à la hauteur de son crime. » À contre-courant du « bon vivant » décrit par ses amis, Philippe Vique s'emploie à broser le portrait d'un homme qui a perdu son emploi et déménagé en Lot-et-Garonne, contraint et forcé : « Il ne va pas bien, il est alcoolisé. Il n'y a pas de mobile à proprement parler, c'est plus son état d'esprit qui a entraîné son passage à l'acte. »

## « Effet tunnel »

Trop léger pour la défense à trois de l'accusé. « Il n'existe pas de crime sans mobile », oppose Me Jérémie Hachard, qui s'en tient aux « parcelles de doute et zones d'ombre » du dossier. Lui aussi revient sur les tribulations nocturnes de Patrick Guimpier, qui tente de joindre son ex-maîtresse, puis un copain d'apéro : « C'est l'état d'esprit d'un homme qui veut continuer à faire la fête et ça ne matche pas avec celui d'un homme qui tue. » « Il aimait la vie, il n'a pas l'alcool mauvais, à aucun moment il n'a été violent. Son casier est vierge. Sa parole a une valeur : ça ne colle pas », plaide Me Frédéric Queyrol, qui dénonce « l'effet tunnel » d'une enquête à charge. À Me Gabriel Lassort revient la tâche de désosser le dossier. Il y aurait selon lui matière à redire sur le témoignage de Kareen Faure, « à contre-jour » du véhicule : « Le témoignage humain, c'est la plus fragile des preuves. »

L'avocat s'attarde sur la rocambolesque découverte de l'arme du crime, derrière une porte de la palombière, et le « mélange d'ADN » notamment retrouvé sur le fusil : « Comment expliquer qu'il y ait de l'ADN d'un tiers sur cette arme ? » Enfin, le téléphone de l'accusé peut-il border sur l'antenne-relais de Landiras, à 2 h 15, alors qu'il se trouverait entre Illats et Barsac, tout près de commettre l'irréparable ? Le chef d'enquête eut beau dire que la zone de couverture des antennes-relais n'est que théorique, « le rond ne rentre pas dans le triangle », soutient Me Lassort, appelant les jurés à acquitter Patrick Guimpier. Invité à prendre la parole, l'accusé saisit le micro, dit d'abord sa « compassion » pour « Kareen » avant de montrer la paume de ses mains : « Je n'ai pas de sang sur les mains, je tiens à le préciser encore une fois. » Vaine précision.

[Pour accéder à l'article](#)

# Assises de la Gironde : l'avocat général requiert 25 ans de réclusion criminelle contre le chasseur de Barsac

L'avocat général a requis 25 ans de réclusion au procès de Patrick Guimpier. Le verdict doit être prononcé ce mercredi devant la cour d'assises de la Gironde. Le chasseur du Langonnais est accusé d'avoir tué un ancien compagnon de chasse à Barsac en septembre 2020 de trois balles de fusil.

Barsac

De [Laëtitia Heuveline](#)

Mercredi 15 mars 2023 à 12:08

Par [France Bleu Gironde](#)



L'avocat général Philippe Vique avant les réquisitions du procès de Patrick Guimpier, accusé d'avoir tué un compagnon de chasse à Barsac en 2020 © Radio France - Laëtitia Heuveline

C'est ce mercredi que se termine le procès aux assises de la Gironde de Patrick Guimpier, accusé d'avoir assassiné Amar Bey le 19 septembre 2020. Les deux hommes se connaissaient du milieu de la chasse dans le langonnais et du Château Ménota où ils étaient ensemble ouvriers agricoles. Après [avoir entendu l'accusé à la barre mardi](#), l'avocat général a plaidé ce mercredi matin pendant plus d'une heure. Il requiert **25 ans de réclusion criminelle, l'interdiction de détenir une arme pendant 15 ans et le retrait de son permis de chasse pendant 15 ans**. Selon lui : *"La culpabilité de Patrick Guimpier est prouvée par les éléments du dossier mais aussi les mensonges, les atermoiements, les discours adaptatifs de Patrick Guimpier. On dit que c'est Karen Faure qui a identifié l'accusé mais en fait c'est Amar Bey en prononçant cette phrase « oh qu'est-ce que tu branles patoche ? » Il dit qui est son assassin, il dit son incompréhension. Et il répond quoi Patrick Guimpier ? Il ne dit rien, il l'abat comme un animal."*

# "Ce procès est une violence supplémentaire, les mots ont claqué comme des balles"

Les avocats des parties civiles avaient plaidé un peu plus tôt dans la matinée. Le mobile a notamment été au cœur des plaidoiries. *"Ne perdez pas de temps avec le mobile"* martèle Julien Plouton, l'avocat de Kareen Faure et de ses enfants. *"Ne cherchez pas une grande cause ou une colère immense, le mobile il est banal basique à hauteur d'homme, il y a un peu de bêtise humaine, un peu de jalousie, de la rancœur, de l'alcool et un fond de racisme."* La défense dira, sans doute dans l'après-midi, que la dénégation de l'accusé prouve son innocence, Julien Plouton enfonce le clou : *"Ne soyez pas déstabilisés de condamner un homme qui nie, **la puissance du déni ne révèle en rien la véracité des propos.** J'en ai défendu des criminels qui nient c'est un mécanisme bien banal ! Ce procès c'est une violence supplémentaire, les mots ont claqué comme des balles, son déni c'est aussi une violence supplémentaire. Quelque soit votre décision, Kareen Faure, ça ne la réparera pas."*

Quant à la **théorie du complot, elle aussi a été balayée d'un revers de robe autant noire que rouge.** On sait que Patrick Guimpier était réveillé et au téléphone à 1h49 du matin et que sa voiture a été vue sur les lieux du crime pour la première fois à 2h05. Entre l'endroit où Patrick Guimpier dormait à Landiras et les lieux du crime, à Barsac, il y a **douze minutes de trajet.** Il aurait fallu *"que ce tueur, ganté, tapis dans les bois, vole la voiture en une minute. Un tueur qui a suffisamment de haine pour tuer Amar Bey..."* "La réalité renchérit l'avocat général *"c'est que les éléments montrent qu'il y a l'ADN seul de Patrick Guimpier sur la queue de détente !"* Et de conclure en direction du jury : *"Votre rôle c'est de prendre en compte la gravité extrême des faits de prononcer une peine suffisamment lourde pour lui faire comprendre la monstruosité de son acte."*

[Pour accéder à l'article](#)

# Assises de la Gironde : "On n'oublie pas un acte comme ça !" selon le fils du chasseur tué à Barsac en 2020

Deuxième jour d'audience aux assises de la Gironde pour le procès d'un chasseur du Langonnais accusé d'avoir tué un ancien compagnon de chasse à Barsac en 2020. Ce lundi a été consacré, le matin, à l'audition des parties civiles, notamment proches de la victime et l'après-midi, à celle des experts.

 Barsac

De [Laëtitia Heuveline](#)

Lundi 13 mars 2023 à 17:56

Par [France Bleu Gironde](#)



Deux des quatre avocats des parties civiles, Julie Elduayen et Julien Plouton, au procès aux assises de la Gironde de Patrick Guimpier © Radio France - Laëtitia Heuveline

Le procès aux assises de la Gironde [d'un chasseur du Langonnais doit se terminer mercredi](#). Patrick Guimpier est accusé d'avoir tué Amar Bey, ancien compagnon de chasse et ancien collègue, à Barsac le 19 septembre 2020. À l'audience, la journée de ce lundi a notamment été consacrée à l'audition des parties civiles, le matin, et à celle des experts balistique et légiste.

Le témoignage du fils d'Amar Bey Nino, a été très poignant. Il **a parlé droit dans les yeux de l'accusé** : *"Je lui ai demandé pourquoi, pourquoi il avait fait ça. J'ai travaillé avec lui, donc je l'ai connu gentil, respectueux envers mon père, envers moi. Et je ne comprends pas".* "Tu nous laisses comme ça, sans réponse, s'énerve le fils d'Amar Bey en parlant directement à Patrick Guimpier. *T'as que ça à nous dire ? Il laisse cinq enfants Amar,"* lâche Nino. *"Tu crois que ça suffit ?"* La réponse est brève depuis le box des accusés, Patrick Guimpier secoue la tête et dit : *"C'est pas moi, je peux rien te dire".*

L'avocat général lui demande ce qu'il attend du procès. Nino répond *"qu'il avoue que c'est lui, qu'il dise qu'il était là ce soir-là. Il avait l'habitude d'avoir des soirées arrosées. Oublier une soirée avec des copains, je dis pas, mais un acte comme ça on ne peut pas oublier !"*

## **"J'ai tout perdu mais surtout, j'ai perdu mon père"**

L'accusé est beaucoup plus vouté qu'au premier jour du procès. Mais cette maigre réponse ne convient pas à la famille de la victime, Nino avoue : *"Je ne le crois pas parce qu'il y a que lui, mon père n'avait pas d'ennemis."* Et dans les larmes, le jeune homme de 28 ans se confie : *"j'ai perdu mon père, j'ai perdu mon travail, j'ai perdu ma maison. J'ai tout perdu, mais surtout, mon père. Mon plus petit frère, il a 15 ans et il n'a plus le père... alors que lui (Patrick Guimpier nldr), il a ses enfants et ses enfants, ils ont leur père."*

Quelques minutes plus tard, Kareen, la compagne de la victime a elle-aussi témoigné. Elle a décrit très précisément la nuit d'angoisse où elle a perdu sa raison de vivre. C'est elle qui le dit à la cour : *"Il n'y a plus de vie après ça, qu'est-ce que vous voulez que je fasse ?"*, lâche-t-elle dans les larmes à la cour. *"La vie, c'est les cauchemars, me revoir encore et encore nettoyer les murs de cette chambre, enlever des morceaux."* Parce que Karen se rappelle comme hier de cette nuit, son conjoint qui sort avec son fusil pour voir cette voiture qui passe encore près de chez eux au milieu des vignes, ce *"Patoche, qu'est-ce que tu fous ?"* lancé par Amar avec un timbre de voix, **une terreur dans le ton, qu'elle n'avait jamais entendu auparavant.**

Le premier coup de feu, le corps qui s'affaisse, les mots de son conjoint : "*Cœur, appelle.*" Et les deux autres coups de feu alors qu'elle partait s'enfermer dans la salle de bains. Cette femme frêle, qu'on sent au bord de s'écrouler, tremble à la barre, mais garde le cap pour dire SA vérité. Est-ce qu'elle attend une explication ? Non, avoue-t-elle. "*Quand on est capable de tirer deux fois sur un homme à terre, on est capable de mentir. Le pourquoi, je m'en fous*" dit-elle. Et elle se tourne vers l'accusé : "*Je sais que c'était toi, je t'ai vu !*" Et à la cour : "*S'il ment depuis tout ce temps, il mentira aussi pour l'explication.*"

## "Pas de grandeur ou de cohérence dans les passages à l'acte criminel"

Maître Julien Plouton la représente, ainsi que ses enfants. Selon lui, **le mobile n'est pas tout** : "*La fréquentation des cours d'assises permet de comprendre que les criminels sont rarement à la hauteur des actes qu'ils ont commis. Il ne faut pas aller chercher une forme de grandeur ou une forme de cohérence dans les passages à l'acte criminel*" explique l'avocat. "*Ça peut tout simplement être motivé par la bêtise, par l'alcool, par une rancœur qui reste quelque chose de très personnel et très enfoui au sein de cette personne.*" Pourtant, outre cette absence de mobile, il faut regarder selon Maître Plouton "*s'il y a des preuves suffisantes pour justifier la présence de cet homme devant la cour d'assises et si ces preuves sont suffisantes pour fonder une condamnation. Et nous considérons dans ce dossier que les preuves sont plus que suffisantes. Elles sont extrêmement concordantes.*"

La défense, de son côté, assure que Patrick Guimpier n'est pas l'auteur des faits, qu'une autre personne aurait pu subtiliser son arme et sa voiture et commettre l'assassinat. Les trois avocats demandent d'ailleurs un renvoi du procès pour obtenir des pièces complémentaires, des analyses ADN et de téléphonie notamment. L'accusé, lui, **clame son innocence depuis deux ans et demi.**

[Pour accéder à l'article](#)

# Assassinat à Barsac : L'avocat général réclame 25 ans de prison pour Patrick Guimpier

Ce mercredi 15 mars 2023, le procès pour l'assassinat d'Amar Bey se poursuit aux Assises de la Gironde, à Bordeaux. L'avocat général demande 25 ans de prison pour P.Guimpier.



Procès pour l'assassinat d'Amar Bey à Barsac : 25 ans de réclusion criminelle requis contre Patrick Guimpier. (©Margot Delpech/Le Républicain)

Par **Margot Delpech**

Publié le 15 Mar 23 à 16:10

Le procès pour [l'assassinat d'Amar Bey à Barsac](#) se termine dans quelques heures, ce mercredi 15 mars 2023. L'avocat général Philippe Vique a demandé, dans son réquisitoire, la peine de 25 ans de réclusion criminelle à l'encontre de Patrick Guimpier. Selon lui, cette peine devrait être assortie de l'interdiction du port d'arme pendant 15 ans.

Pour rappel, le principal suspect se serait rendu, en pleine nuit, au domicile d'Amar Bey, pour le tuer de trois coups de fusil, sous les yeux de sa femme, Kareen Faure.

### **Verdict dans la journée**

A la suite des plaidoiries des avocats des deux parties, la Cour s'est retirée. Elle doit rendre son verdict dans la journée. Pour M<sup>e</sup> Plouton, l'avocat de Kareen Faure – la compagne d'Amar Bey – « c'est une peine à la hauteur des faits pour lesquels l'accusé est jugé. »

« L'avocat général a la même vision que nous sur ce dossier, explique-t-il, soulagé. Les avocats de Patrick Guimpier ont souligné des défaillances qui ne faisaient pas l'ombre d'un doute ».

Pour l'avocat, **la thèse du complot ne tient pas.** « Quelqu'un aurait pris son arme et son véhicule pour lui faire porter le chapeau alors que son ADN est sur l'arme du crime, ainsi que celle de la victime ».

### **Toujours aucun souvenir**

Au dernier jour du procès, qui a débuté vendredi dernier, Patrick Guimpier campe encore et toujours sur sa position : **il n'a aucun souvenir de la nuit du drame.** Une position jugée paradoxale par la Cour : comment peut-il assurer qu'il n'a rien fait s'il se souvient de rien ?

Pour M<sup>e</sup> Plouton, reste à savoir si l'absence de souvenir est authentique : « Il n'y a que lui pour répondre à cette question. »

Selon la famille d'Amar, la position de Patrick Guimpier n'a fait que salir la mémoire de la victime. « Il a ravivé des souvenirs très douloureux. Il a eu des mots qui claquent comme des balles. D'une **violence extrême** », conclut M<sup>e</sup> Plouton.

Les jurés délibèrent. Le verdict devrait être rendu en fin d'après-midi.

[Pour accéder à l'article](#)

## Assassinat d'Amar Bey à Barsac : « Tu as tué mon père et tu nous laisses sans réponse »

Ce lundi 13 mars 2023, le procès pour l'assassinat d'Amar Bey de Barsac se poursuit. La famille fait face à Patrick Guimpier, un ancien proche d'Amar, accusé de l'avoir tué.



Le procès pour l'assassinat d'Amar Bey se poursuit ce lundi 13 mars 2023. À gauche, l'avocat de la famille Bey avec, à droite, Kareen Faure, femme d'Amar Bey, tué dans la nuit du 19 septembre 2020. (©Margot Delpech/Le Républicain)

Par **Margot Delpech**

Publié le 13 Mar 23 à 18:38

Ils se connaissaient bien. Ils étaient collègues de travail. Parfois, ils chassaient ensemble. Pourtant, dans la nuit du 19 septembre 2020, à Barsac (Gironde), [Patrick Guimpier aurait tué Amar Bey](#) de trois coups de fusil, sous les yeux de sa femme. Depuis le vendredi 10 mars 2023, [le procès pour l'assassinat d'Amar s'est ouvert](#) à la cour d'Assises de la Gironde à Bordeaux. Le **principal suspect** fait face à une famille endeuillée, en attente de réponses.

### **« C'est le trou noir pour lui »**

Décrit par ses proches comme « jovial », « bon vivant », « un vrai clown », Patrick Guimpier, dit « Patoche », se retrouve une nouvelle fois dans le box des accusés ce lundi 13 mars 2023, **sans bien comprendre ce qui lui arrive**. Ce dernier est confronté au clan d'Amar Bey. Une famille nombreuse et unie.

En détention depuis trois ans, **il n'a aucun souvenir de cette nuit d'horreur**. Face aux expertises scientifiques, il n'a pourtant jamais reconnu les faits. La raison ? « C'est le trou noir pour lui », tonne l'avocat général, face à la famille d'Amar Bey, dont son fils, Nino, debout, à la barre, prêt à témoigner.

### **« C'est pas moi. Je ne peux rien te dire »**

Le jeune homme a travaillé dans les vignes avec son père et Patrick au château Menota pendant quelques temps. **Il décrit une relation cordiale entre les deux hommes**. « Patoche » a même aidé l'homme de 27 ans à déménager un an avant le drame.

« Patrick a même dit qu'il serait toujours là pour moi, s'il y avait quoi que ce soit. » Silence. Nino tourne la tête vers celui qui aurait ôté la vie à son géniteur. Droit dans les yeux, il lâche : « Et un an après, **j'apprends que tu as tué mon père**. Tu nous laisses sans réponse. »

À son tour, Patrick, courbé sur sa chaise, le regarde dans les yeux : « C'est pas moi. Je ne peux rien te dire. » Ces quelques mots seront les seuls échangés directement avec un membre de la famille d'Amar.

Du tac au tac, Nino insiste : « Il avait cinq enfants, une femme, Kareen. Ils avaient des projets. Ils voulaient quitter la région pour la montagne. » Les deux hommes se regardent une dernière fois, puis rien. L'unique suspect dans cette affaire baisse la tête dans un silence de cloître.

### **« Je ne pense pas qu'il soit devenu amnésique ce soir-là »**

Le fils d'Amar se tourne vers la Cour. « Mon père adorait voyager, aller au resto, chasser. Avant le drame, c'était tendu entre eux, mais pas de là à commettre un acte comme celui-là. **Je n'attends pas de réponse à la question « pourquoi ». Je veux juste qu'il avoue.** »

« Mais il ne se souvient de rien. Comment peut-il avouer ? », questionne l'avocat général. « Pour commettre un acte comme ça, on ne peut pas oublier. Je ne pense pas qu'il soit devenu amnésique ce soir-là », se persuade Nino.

Pour l'enfant d'Amar, cela ne fait aucun doute : c'est un règlement de compte sur fond de jalousie. « Mon père avait tout. Après quelques actes de délinquance, il s'est rangé. Il avait réussi sa vie. » En quittant la barre, Nino s'écroule dans les bras de ses proches.

### **La femme d'Amar Bey, partagée entre la tristesse et la colère**

À sa belle-mère de prendre place. Celle qui, cette nuit-là, a tout vu. Tout entendu. Kareen Faure, les yeux larmoyants, revient sur les faits. « Après ça, il n'y a plus de vie », résume-t-elle, inconsolable.

Quand j'entends qu'il dit que ce n'est pas lui, ça me met en colère. Si on est capable de tirer trois fois sur un homme à terre, on est capable de mentir.

**Kareen Faure**

Femme d'Amar Bey

Kareen se tourne vers le box des accusés : « Regarde moi. Je sais que c'est toi, lui dit-elle une nouvelle fois. Aujourd'hui, toi tu vis pour rien. Tu n'as plus tes chasses, tes apéros, tes enfants. Amar, lui, est mort pour rien. » Patrick Guimpier baisse la tête. Pas un mot. Rien.

### **Patrick Guimpier risque la réclusion criminelle à perpétuité**

Après un long monologue sur sa relation avec Amar Bey, Kareen Faure quitte la cour d'Assises, effondrée. Ses enfants quittent le banc à leur tour pour l'épauler, à l'extérieur du tribunal. Les échanges se terminent. La famille n'a pas obtenu de réponse. Une question reste sur toutes les lèvres : « Pourquoi ? »

Le verdict sera rendu le mercredi 15 mars 2023. Pour l'assassinat d'Amar Bey, Patrick Guimpier risque la réclusion criminelle à perpétuité.

[Pour accéder à l'article](#)

# Assises de la Gironde : la compagne du chasseur tué en 2020 à Barsac témoigne ce lundi

Un chasseur du langonnais comparaît devant la cour d'assises depuis vendredi dernier pour assassinat, accusé d'avoir tué un compagnon de chasse en septembre 2020. La compagne de la victime assure avoir vu l'accusé la nuit du drame. Elle s'exprime ce lundi devant la cour.

Barsac

De [Laëtitia Heuveline](#)

Lundi 13 mars 2023 à 4:36

Par [France Bleu Gironde](#)



La compagne d'Amar Bey, tué en septembre 2022, Kareen, entourée de deux de ses enfants © Radio France - Laëtitia Heuveline

Le [procès aux assises de la Gironde de Patrick Guimpier](#) continue ce lundi et jusqu'à mercredi. L'homme est accusé d'avoir assassiné un camarade de chasse en septembre 2020 à Barsac. Selon les avocats de la défense, Patrick Guimpier n'est pas l'homme qui a tué Amar Bey, camarade de chasse et ancien collègue de travail. Selon ses trois conseils, **une autre personne pourrait être à l'origine de l'assassinat**. Ils demandent d'ailleurs un renvoi du procès pour obtenir des pièces complémentaires, des analyses ADN notamment. *"C'est rare qu'une cour d'assises demande un supplément d'investigation quand aucun élément nouveau n'est apporté au dossier* explique l'avocat général. *Il y a son ADN seul sur la queue de détente du fusil et du sang de la victime sur le canon du fusil ! Si la défense trouve qu'il n'y a pas de preuve, qu'il n'était pas sur les lieux alors ils vont obtenir l'acquittement, demander le renvoi c'est un écran de fumée !"*

# Alcool et amnésie

Vendredi, la personnalité de l'accusé a été passée au crible. Et il a été beaucoup question d'alcool. Surtout sur ses **amnésies quand il s'adonne trop à sa boisson favorite : le whisky coca**. *"Des fois quand on fait des photos ou des vidéos pendant les soirées, il ne rappelle de rien, détaille sa femme, même quand on lui montrait les vidéos le lendemain il disait « mais c'est pas moi".* L'avocat général s'étonne : *"Vous ne vous êtes jamais dit que s'il buvait jusqu'à en perdre la mémoire c'était dangereux ?"* *"Jamais. Mais il était rigolo, jovial, plutôt pitre quand il buvait* tient à préciser l'épouse de celui qui reste bras croisés derrière la vitre. Sa fille devant la cour décrit un homme jovial, bon vivant. *"Il n'a rien d'agressif, il ne peut pas faire ça. C'est pas un méchant"* lâche Laëtitia devant le jury.

## "L'impression d'arriver au bout d'un long combat"

Et c'est bien la volonté de la défense dans ce dossier, montrer que cet homme, aux cheveux poivre et sel coupés à la brosse au visage plutôt rond, ne peut pas avoir fait un acte pareil. Se garer, tirer trois balles sans mobile apparent et repartir se coucher. Pourtant, il faudra ce lundi que les avocats de l'accusé se heurtent au **témoignage central de ce dossier** : celui de la compagne de la victime qui assure formellement avoir reconnu l'accusé le jour du drame. Kareen qui maintient : *"Je l'ai vu à deux reprises, je ne me trompe pas, je sais très bien que c'est lui. Pour moi, c'est quelqu'un qui est narcissique, jaloux de la réussite des autres, ça fait deux ans qu'il ment donc je présume qu'il ne va pas mentir maintenant devant la cour."* Et de conclure : *"Deux ans et demi c'est long, j'ai l'impression d'arriver au bout d'un long combat"*

[Pour accéder à l'article](#)

## Meurtre de Barsac : l'avocat général demande 25 ans de réclusion criminelle pour Guimpier

Accueil • Justice



📷 Le procès d'assises de Patrick Guimpier dure jusqu'au 15 mars. © Crédit photo : Fabien Cottereau / SUD OUEST

Par Daniel Bozec

Publié le 15/03/2023 à 13h06

Mis à jour le 15/03/2023 à 13h14



### Les réquisitions ont été prononcées ce mercredi midi au procès d'assises de Patrick Guimpier, jugé pour l'assassinat d'Amar Bey

« 25 années de réclusion criminelle », demande l'avocat général Philippe Vique, achevant son réquisitoire, ce mercredi 15 mars, au dernier jour du procès d'assises de Patrick Guimpier, jugé pour l'assassinat d'Amar Bey, le 19 septembre 2020, à Barsac, en Sud-Gironde.

« Patrick Guimpier est passé à côté de l'instruction de ce dossier, et de la même manière de ce procès », prévient d'emblée l'avocat général, se désolant du déni dans lequel l'accusé, qui se dit innocent, serait plongé. « Il en est encore à échafauder des hypothèses tirées par les cheveux. »

Et d'attaquer sur le témoignage de Kareen Faure, la compagne de la victime, présente au moment du drame, qui assure avoir aperçu Patrick Guimpier au volant de son 4x4 de face puis de profil, alors que la voiture longe une autre fenêtre et qu'elle court s'enfuir dans la salle de bains.

Il relict une partie de la conversation avec l'opérateur du numéro 17, joint à 2 h 27 par Kareen Faure, sous le choc, jusqu'à l'arrivée des gendarmes : «- C'est qui l'auteur ? - Je vous le dirai quand il sera là. - Dites-moi l'auteur. -Patrick. -Patrick comment ? - Guimpier - Ils étaient embrouillés ? - Mais ça fait longtemps ! »

## « Elle ne peut pas mentir »

« Elle ne peut pas mentir pour couvrir quelqu'un d'autre, elle ne peut pas mentir pour couvrir un amant imaginaire, elle dit des choses dans un état de détresse et de panique totale, dans un moment si dramatique qu'elle ne peut pas simuler », reprend l'avocat général. « Quel intérêt a-t-elle de mentir aux gendarmes ? »

Philippe Vique reprend un à un les éléments matériels qui « viennent conforter cette identification », les relevés ADN sur la voiture de l'accusé et l'arme du crime. Si un « mélange d'ADN » non identifié sur le fusil a été rapporté par l'experte de la gendarmerie, « l'ADN seul de Patrick Guimpier se trouve sur la queue de détente ».

L'avocat général balaie à son tour l'hypothèse d'une tierce personne qui aurait dérobé le 4x4 de Patrick Guimpier de retour à la palombière de Landiras, commis le meurtre, et reconduit la voiture sur place. « Totalement invraisemblable. » Et de faire remarquer qu'en garde à vue, l'accusé disait d'abord avoir passé la nuit dans son 4x4, rendant inconcevable la piste d'un règlement de comptes dans son dos. « Cela ne l'empêchera pas de changer ensuite, de dire qu'il a dormi dans la palombière. Les discours adaptatifs, c'est les discours des menteurs. »

## « Son état d'esprit »

Reste le mobile, ténu. De l'aveu même du directeur d'enquête, auditionné la veille, « personne n'est en mesure d'exprimer le mobile ». Un ancien différend lié à la chasse ou au travail aurait valu à Patrick Guimpier et Amar Bey de s'ignorer et le premier de traiter un jour le second « d'enclulé ». « C'était des questions de boulot, sur un coup de gueule, c'est tout [...] « De temps en temps, il parlait derrière mon dos, on venait me le répéter, des gamineries », évacuait l'accusé lui-même, interrogé mardi par le président de la cour.

Philippe Vique brosse un portrait à contre-courant du Patrick Guimpier « bon vivant » décrit par ses amis. Contraint de quitter son emploi, de déménager en Lot-et-Garonne, dans le Villeneuvois, « il ne va pas bien, il est alcoolisé, et quelqu'un qu'il n'aime pas peut en faire les frais. »

« Il n'y a pas de mobile à proprement parler, c'est plus son état d'esprit qui a entraîné son passage à l'acte, il n'y a pas toujours de raison logique au fait qu'un individu en tue un autre », tente d'expliquer l'avocat général, en écho au mot de Me Julien Plouton, avocat de Kareen Faure et de ses enfants, qui plaidait plus tôt dans la matinée : « le criminel n'est jamais à la hauteur du crime ».

Plaidoiries de la défense à suivre, verdict dans la soirée.

[Pour accéder à l'article](#)

## Il abat son camarade de chasse de trois coups de fusil : le meurtrier préssumé d'Amar Bey devant les assises

Publié le 10/03/2023 à 18h53

Écrit par [Iban Carpentier](#)



La compagne d'Amar Bey, témoin du meurtre de son mari, affirme avoir reconnu l'accusé au moment des faits. Le procès commençait ce matin à Bordeaux. ● © Jean-François Géa

**Gironde**

**Nouvelle-Aquitaine**

**Bordeaux**

Les faits remontent au 19 septembre 2020. En pleine nuit, Amar Bey, 49 ans, est abattu de trois coups de fusil devant sa compagne, à leur domicile de Barsac. Le procès du suspect s'ouvrait ce vendredi devant les assises de la Gironde.

Au banc des accusés ce matin, le seul et unique suspect de l'affaire : Patrick Guimpier, 59 ans, ancien ouvrier viticole, collègue de travail et camarade de chasse de celui qu'il est accusé d'avoir assassiné. Dans la salle d'audience face à lui, la compagne et les enfants d'Amar Bey, venus chercher des explications à ce qui s'apparente, pour l'instant, à un meurtre gratuit.

## Un profil de fêtard

Pour cette première journée d'audience, les proches de l'accusé font le portrait d'un homme jovial et festif, adepte de longs "apéros pétanque", toujours prêt à mettre l'ambiance en soirée. Patrick, ou "Patoche", a deux passions : la chasse, et les copains... le tout souvent arrosé de beaucoup d'alcool. C'est un fêtard, mais jamais agressif. Quoique, selon ses camarades de chasse, il en voulait tout de même un peu, à une personne : Amar Bey, un ancien collègue de travail. Des témoins évoquent une dispute lors d'un repas...

Ils ne s'étaient pas revus depuis trois ans, mais les deux hommes ont été proches : ils partageaient la même passion pour la chasse. C'est même Patrick qui avait aidé Amar à trouver du travail au château Menota à Barsac en 2015, où il était lui-même chef de culture. Mais en 2019, Patrick perd son emploi, et son logement de fonction. Logement attribué à un membre de la famille d'Amar Bey. De quoi entretenir du ressentiment, peut-être. De là à expliquer son geste...

« Ce ressentiment diffus est pour l'instant la seule piste que nous ayons concernant un éventuel mobile. »

**Julien Plouton**

Avocat de la famille de la victime



Le meurtre avait eu lieu en septembre 2020, au domicile de la victime, sur la commune de Barsac(33). Reportage d'Elise Galand. ● ©France télévisions

## "Patoche ? Qu'est-ce que tu fais ?"

Dans la nuit du 19 septembre 2020, Amar Bey et sa femme sont réveillés par un véhicule qui semble rôder autour de leur domicile, une maison au cœur des vignes. Pensant à un cambriolage, sur le qui-vive, l'homme s'empare de son fusil de chasse et enjambe la fenêtre de leur chambre située en rez-de-chaussée, alors que le véhicule suspect effectue un second passage. Sa compagne, restée dans la chambre, aurait entendu cette phrase prononcée par son mari : "Patoche ? Qu'est-ce que tu fais ?"... juste avant que les coups de feu ne retentissent, trois au total. Amar Bey, 49 ans et père de cinq enfants meurt sur le coup.



Amar Bey, 45 ans, a été tué de 3 coups de fusil de chasse en septembre 2020. ● © Famille Bey



Amar Bey a été tué devant sa maison, située au cœur des vignes à Barsac ● © France 3 Aquitaine

## Un dossier accablant

"Patoche", Patrick Guimpier se rend aux forces de l'ordre dès le lendemain matin, mais nie les faits, évoquant un trou de mémoire et une soirée trop arrosée. Il devra pourtant expliquer les nombreux éléments le désignant : le sang de la victime retrouvé sur son fusil par les enquêteurs, et sur une surchemise dans sa voiture. Des éléments de géolocalisation téléphonique et de vidéosurveillance montrent qu'il se trouvait bien dans les environs au moment des faits. Sans oublier, le témoignage de la femme d'Amar Bey, qui affirme avoir aperçu son visage, avant que son mari ne soit abattu.

Le procès se tient à la Cour d'assises de Bordeaux jusqu'à mercredi. L'accusé risque la réclusion criminelle à perpétuité pour assassinat.

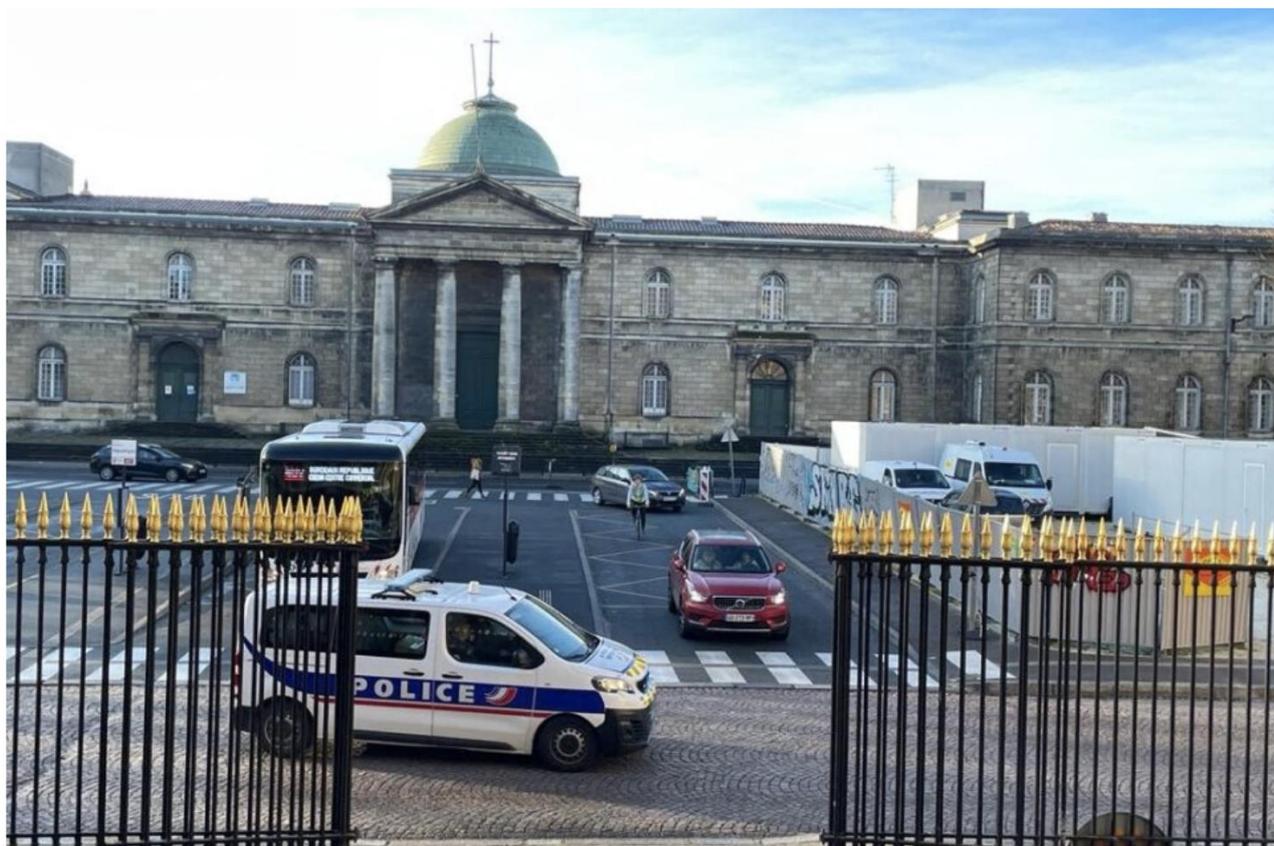
[Pour accéder à l'article](#)



[Pour accéder à l'article](#)

# Barsac : Patrick Guimpier condamné à 22 ans de prison pour avoir tué Amar Bey

Ce soir du mercredi 15 mars 2023, le procès pour l'assassinat d'Amar Bey à Barsac (Gironde) vient de se terminer. Le verdict est tombé : Patrick Guimpier est reconnu coupable.



Patrick Guimpier est reconnu coupable de l'assassinat d'Amar Bey à Barsac, ce mercredi 15 mars 2023.

Par **Margot Delpech**

Publié le 15 Mar 23 à 18:59 mis à jour le 15 Mar 23 à 19:10

Après plus de trois heures de délibération, aux Assises de Gironde ce mercredi 15 mars 2023, Patrick Guimpier est reconnu coupable de [l'assassinat d'Amar Bey](#), à Barsac en Gironde. Le quinquagénaire a ôté la vie de son ancien proche et collègue de travail le 19 septembre 2020 en lui tirant trois fois dessus à l'aide d'un fusil. Il écope de 22 ans de réclusion criminelle, à peine en dessous des réquisitions de [l'avocat général qui avait réclamé 25 ans](#), plus tôt dans la journée.

## **Des échanges furtifs, mais pas de réponse**

Le procès, ouvert le vendredi 10 mars 2023, a mis en lumière les personnalités des deux hommes par le biais de leurs familles, leurs amis, les experts et enquêteurs qui ont défilé à la barre. Pour autant, une question reste sur toutes les lèvres : « Pourquoi ? »

Malheureusement, **Patrick Guimpier ne donnera aucune réponse.** Ni au fils d'Amar, ni à sa femme, Kareen Faure, avec qui il va, furtivement, échanger pendant le procès. Pour lui, c'est le trou noir. « Ce n'est pas moi », [avait-il déclaré au fils d'Amar, Nino](#). Un discours invraisemblable confronté aux expertises scientifiques. Pour preuves, l'ADN de la victime et celle du coupable ont été retrouvés sur l'arme du crime. Outre ces éléments, la compagne d'Amar a tout vu. Un témoignage précieux. Le seul dans cette affaire.

Cette nuit-là, elle a vu Patrick par deux fois. La première fois, depuis la fenêtre de sa chambre, lorsqu'il a tiré le premier coup de fusil. Puis, une deuxième fois, lorsqu'il a quitté les lieux. Cette fois, de profil. « C'était lui. C'était son 4×4. Je n'ai pas de doute », confiait-elle, effondrée, face au silence de Patrick Guimpier, dans le box des accusés.

Pendant ces quatre jours de procès, le principal suspect n'a pas donné d'explications. Selon lui, il n'a aucun souvenir. La famille d'Amar Bey devra se contenter de ces quelques mots, même si, pour elle, le discours sonne faux.

Le verdict est tombé un peu avant 19h. Il est reconnu coupable d'assassinat et écope de 22 ans de réclusion criminelle. Patrick Guimpier dispose désormais de dix jours pour faire appel.

[Pour accéder à l'article](#)